

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2023-346

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction Générale Cohesion Population / Directions Culture Jeunesse, Sport

R03-2023-11-27-00009 - Label LIR librairie vieux bourg Kourou daté (2 pages) Page 3

Direction Générale Cohesion Population

R03-2023-11-27-00009

Label LIR librairie vieux bourg Kourou daté

**Décision du
portant attribution du label de librairie indépendante de référence
et du label de librairie de référence**

Le préfet de région,
Sur le rapport du président du Centre national du livre,
Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;
Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;
Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 19 juin 2023,

Décide

Article 1^{er}

Le label de librairie indépendante de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 2

Le label de librairie de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de région*.

Pour le Préfet et par délégation,
la directrice générale de la cohésion et
des populations

Frédérique RACON

27/11/23



**LABEL DE LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE
LISTE DES ETABLISSEMENTS LABELISES**

REGION	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	N° SIRET
GUYANE	REMIRE-MONTJOLY	REMIRE-MONTJOLY	Librairie "Lettres d'amazonie"	793 121 047 00013
GUYANE	KOUROU	KOUROU	"Librairie du vieux bourg"	899 479 752 00011

Fait à Cayenne le 27 novembre 2023

Pour le préfet de Guyane,
et par délégation

La directrice générale de la cohésion
et des populations
Frédérique RACON

